

Depuis 30 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés allemandes en France.



News | Droit social | Allemagne

## Congé parental et droit du travail en Allemagne : fondement juridique pour les employeurs francophones

25 mai 2026

En droit du travail allemand, le congé parental (*Elternzeit*) n'est possible que si le parent vit avec l'enfant au sein du même foyer et en a effectivement la charge.

La disparition de cette condition entraîne l'extinction du droit au congé parental et, en principe, du soutien financier y afférent.

Les entreprises françaises, suisses ou belges disposant de filiales ou de salariés en Allemagne doivent donc vérifier ces éléments avant de valider un congé parental (*Elternzeit*) et conserver une documentation écrite des demandes et confirmations.

Cela fait partie des bonnes pratiques de gestion RH transfrontalière.

## Décision de la Cour d'appel en matière de droit du travail de Düsseldorf : fin automatique de l'Elternzeit et impact RH transfrontalier

Par un arrêt du 26 août 2025 (LAG Düsseldorf, 26.08.2025, 3 SLa 136/25), la juridiction allemande a jugé qu'un congé parental déjà demandé prend automatiquement fin dès qu'une condition légale disparaît après la demande, ici la vie commune père-enfant, et cela même avant le début prévu de l'*Elternzeit*.



**Ulrich Martin** DEA / DESE

Rechtsanwalt

[martin@rechtsanwalt.fr](mailto:martin@rechtsanwalt.fr)

T + 33 (0) 3 88 45 65 45



**Michael Ott**

Rechtsanwalt

[ott@rechtsanwalt.fr](mailto:ott@rechtsanwalt.fr)

T + 33 (0) 3 88 45 65 45



**Ninja Buks**

Rechtsanwältin

[buks@rechtsanwalt.fr](mailto:buks@rechtsanwalt.fr)

T + 33 (0) 3 88 45 65 45

[www.rechtsanwalt.fr](http://www.rechtsanwalt.fr)

### Strasbourg

16 rue de Reims  
F-67000 Strasbourg  
T + 33 (0) 3 88 45 65 45  
[strasbourg@rechtsanwalt.fr](mailto:strasbourg@rechtsanwalt.fr)

### Paris

4 rue Paul Baudry  
F-75008 Paris  
T + 33 (0) 1 53 93 82 90  
[paris@rechtsanwalt.fr](mailto:paris@rechtsanwalt.fr)

### Baden-Baden

Schützenstraße 7  
D-76530 Baden-Baden  
T + 49 (0) 7221 30 23 70  
[baden@rechtsanwalt.fr](mailto:baden@rechtsanwalt.fr)

### Zürich

Bahnhofstrasse 10  
CH-8001 Zürich  
T + 41 (0) 43 456 25 86  
[zuerich@rechtsanwalt.fr](mailto:zuerich@rechtsanwalt.fr)

### Bordeaux

48 cours d'Alsace et Lorraine  
F-33000 Bordeaux  
T + 33 (0) 5 56 28 38 07  
[bordeaux@rechtsanwalt.fr](mailto:bordeaux@rechtsanwalt.fr)

### Sarreguémès

50 rue de Grosblierderstroff  
F-57200 Sarreguémès  
T + 33 (0) 3 87 02 99 87  
[sarreguemes@rechtsanwalt.fr](mailto:sarreguemes@rechtsanwalt.fr)

Le salarié, séparé de la mère et ayant quitté le foyer où vivait l'enfant, ne pouvait plus être considéré comme étant en congé parental, malgré la confirmation écrite initiale de l'employeur.

Le congé parental est alors réputé ne jamais avoir commencé.

Pour une entreprise française en Allemagne ou un employeur en Suisse ou Belgique avec des salariés outre-Rhin, cela signifie qu'en cas de séparation ou changement de foyer, le contrat de travail redevient immédiatement pleinement actif, indépendamment de l'organisation mise en place (remplaçant, planning, etc.).

Les équipes RH doivent être en mesure d'ajuster rapidement les affectations, la paie et les plannings afin de garantir la conformité au droit du travail allemand et sécuriser la gestion des ressources humaines dans un contexte transfrontalier.

### **Avez-vous des questions au sujet du congé parental en Allemagne ?**

Pour toute question sur ce sujet, notre équipe en droit allemand est à votre disposition :

[Nous contacter](#)



Avec le développement de notre branche d'activité EPP TAX, nous accompagnons les sociétés françaises, belges et suisses et leurs filiales en Allemagne dans toutes les problématiques fiscales, comptables et de gestion des ressources humaines rencontrées outre-Rhin.  
[welcome@expertisecomptable.de](mailto:welcome@expertisecomptable.de)